

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

38 - ISERE

COMMUNE DE SAINTE MARIE DU MONT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, le Conseil municipal de la commune de Sainte Marie du Mont, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Clément BONNET, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2024

Présents : Clément Bonnet, Susie Pinquet, Annette Artiglia, Déborah Perrin, Frédéric Pelloux, Romain Vincent, Ophélie Ouvrier-Bonnaz

Absents : Anton Jegou, Laurine Bouchet-Flochets, Maxime Wilquin, Sarah Labbey,
Mme PINQUET est élue secrétaire.

Fin de séance : 21H05

Approbation du PV de la réunion du CM du 23/05/2024

1. Nomination du référent « habitat indigne »

Monsieur le Maire rappelle que l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** portée par la communauté de communes sur tout le territoire du Grésivaudan prévoit de **lutter contre l'habitat indigne et dégradé**. Pour ce faire, d'importants moyens financiers sont mobilisés pour aider les ménages aux revenus modestes et très modestes à sortir de cette situation. Des signalements sont régulièrement remontés par des partenaires, des locataires, etc.

Aussi, afin d'assurer un meilleur suivi des situations en lien étroit avec les communes, une cellule de veille qui se réunira 3 fois par an est mise en place. Pour simplifier la relation, il est proposé que **chaque commune nomme un référent "habitat indigne"**.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Ophélie OUVRIER-BONNAZ qui a proposé sa candidature. A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Madame Ophélie OUVRIER-BONNAZ en tant que référente « Habitat indigne ».

2. Nomination d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire rappelle que le correspondant Défense est le lien privilégié entre le monde de la défense et les citoyens. La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Sa mission s'articule autour de 3 grands axes : l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Romain VINCENT qui a proposé sa candidature.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Monsieur Romain VINCENT en tant que correspondant Défense.

3. SIEEM : augmentation de la participation cantine

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la participation de la commune au repas des enfants scolarisés au sein du SIEEM s'élève à 1 € par enfant et par repas.

Compte tenu de la hausse du prix de base des repas de la cantine scolaire, M. le Maire propose d'augmenter la participation de la commune et de passer de 1 € à 1,50 € par repas pour chaque enfant de la commune inscrit à la cantine et sur facturation du SIEEM.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'augmentation de la participation communale au frais de cantine scolaire et de fixer le montant à 1,50 € par enfant et par repas

4. Recensement 2025 : désignation d'un coordinateur INSEE et recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit organiser au titre de l'année 2025 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer le nombre d'agent recenseur.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Mme Susie PINQUET, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement des agents recenseurs :

- De fixer à 1 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.
- D'autoriser M le Maire à recruter, l'agent recenseur nécessaire pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement.

5. Modalités de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée l'estimatif du nouveau projet pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente revue à la baisse.

Pour rappel, le montant HT du projet initial s'élevait à 1 383 705,80 euros

Le montant HT du nouveau projet est estimé à : **969 909,43 euros**

M. le Maire sollicite l'assemblée afin d'approuver l'estimatif du nouveau projet, d'effectuer les demandes de subventions auprès de la Préfecture, du département, de la région, de la Communauté de communes Le Grésivaudan,

Le plan de financement Hors Taxe prévisionnel est le suivant :

Région (dotation)	50.000
Département au titre de la dotation territoriale	150.000
Département au titre de l'aide à l'aménagement de l'espace public	22.722,75
Communauté de communes Le Grésivaudan – fonds de concours	242.477,36
DETR	242.477,36
Total des subventions HT	707 677,47
Autofinancement	262 231,96 (27%)
Total HT	969 909,43

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'estimatif du nouveau projet
- Accepte les modalités de financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente

- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches afin de constituer tous les dossiers de demandes de subventions

6. Tableau des effectifs des emplois de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Le Maire propose à l'assemblée d'établir le tableau des effectifs des emplois de la commune comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Secrétariat	Administrative	Adjoint administratif / rédacteur	Secrétaire générale de Mairie	10/35	oui	oui	non
Technique	Technique	Adjoint technique	Employé communal polyvalent	35/35	oui	oui	non
Scolarité	Technique	Adjoint technique	Accompagnatrice de bus scolaire	8/35	oui	oui	non

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'établir le tableau des effectifs des emplois de la commune tel que proposé par M. Le Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

Salle des fêtes : les travaux ont été arrêtés et reprendront lorsque la Mairie recevra la notification d'attribution de la DETR

Travaux route départementale : au printemps prochain, deux jours de travaux sont prévus au niveau du tunnel. La route sera fermée à la circulation entre 8h et 17h.

PLU : une réunion est prévue le 7/10/2024

Eau : scénario 2 retenu ; captage de l'eau dans le secteur de Fontaine froide ; création d'une station de pompage ; conduite forcée sur le chemin communal